Bureau météorologique.

Washington, 5 juin — Indications pour la Louisiane—Averses dans l'après-midi mardi et probablement mercredi. Vents du sud-est.

L'ELECTION

d'aujourd'hui.

AUX POLLS!!

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'élection si importante, si impatiemment attendue, sur le drainage et les égouts de la Nouvelle-Orléans.

Jamais le corps électoral, les contribuables n'ont eu à résoudre une aussi grave question. C'est de l'achèvement des travaux commencés que dépendent l'avenir, la prospérité de notre métropole. Ce n'est que la minorité des électeurs qui est allée chercher d'avance ses certificats de taxes; mais la plupart comptent bien se les procurer sur place, ce qui leur est d'autant plus facile que c'est aujourd'hui jour férié.

Il n'y a donc aucun doute à entretenir sur le succès de cette élection. Tous les contribuables feront leur devoir, et comme l'immense majorité est clairement en faveur des travaux, le résultat est certain. Mais, ce qu'il faut avant tout, c'est que la manifestation soit éclatante, et la majorité écrasante.

Donc, tous aux polls. On sait qu'ils s'ouvrent à 6 h. du matin et se ferment à 7 h. du soir. Nous saurons sûrement le résultat de l'élection, bien avant la clôture.

Le Pape et la Conférence de la Paix.

Un rédacteur du «Matin» a eu une entrevue avec Mgr Tarnassi, internonce apostolique à la Haye, qui, dès l'ouverture de la Conférence de la paix, a reçu du Souverain-Pontife l'ordre de quitter cette ville. Mgr Tarnassi a donné les explications suivantes sur ce départ:

Mon déplacement temporaire, a-t-il dit, n'implique aucune rupture avec le gouvernement de la Haye.

Léon XIII a estimé que ma présence dans la capitale où se tient la Conférence pourrait amener quelques incidents difficiles. Diplomate en fonctions, j'aurais dû recevoir et rendre des visites parfois gênantes, entrer en relations avec les plénipotentiaires. On n'eût pas manqué d'accuser le représentant du Saint-Siège d'agir dans la coulisse. Que sais-je? Inutile d'insister, n'est-ce pas? Et, comme le Pape fait des vœux ardents et sincères pour le succès d'une entreprise à laquelle il lui est si injustement défendu de participer, comme il ne sait aucun mauvais gré de cette exclusion à toutes les grandes puissances, qui, loin de la provoquer, l'ont regrettée, il n'a pas voulu que ma présence pût apporter une gêne ou un embarras.

Ces déclarations confirment, beaucoup plus qu'elles ne l'infirment, ce qui avait été raconté antérieurement, du mécontentement ressenti par le Saint-Père de ne pouvoir participer à la Conférence.

A la recherche d'Andrée.

Le bateau à vapeur «l'Antarctic», ayant à bord l'expédition dirigée par le professeur Nathorst, qui se rend à la côte orientale du Grœnland pour rechercher le docteur Andrée, a quitté Stockholm il y a une dizaine de jours.

Lorsque le professeur Nathorst atteindra le Grœnland, son expédition, qui se compose de vingt-huit personnes, s'arrêtera entre le 73e et le 76e degré de latitude.

Si, dans cette région, il rencontre des monticules de pierres, sous lesquelles les explorateurs ont l'habitude de déposer leurs lettres, il espère y trouver des nouvelles d'Andrée.

Si cet espoir est déçu, les explorateurs se dirigeront dans des traîneaux et des bateaux vers le cap Bismarck où ils se rencontreront probablement avec quelques explorateurs de l'expédition Sœrdrup.

Cette dernière avait pour objectif le détroit de Smith.

Du détroit de Smith, ils iront jusqu'au cap Bismarck en traversant le continent grœnlandais.

Le professeur Nathorst a réservé, sur son navire, deux cabines d'avant pour ses trois compatriotes qu'il espère retrouver dans les régions glacées du Grœnland.

L'affaire des courses d'Auteuil.

Presse Associée.

Paris, 5 juin—Le gouvernement acceptera immédiatement la discussion, sur l'interpellation de M. Laloue, socialiste indépendant, représentant de l'arrondissement de St Denis, département de la Seine, sur les incident qui ont eu lieu hier aux courses d'Auteuil.

Un grand nombre de visiteurs se sont fait inscrire aujourd'hui sur le registre, au Palais de l'Elysée.

EVITEZ LA PROSTRATION PAR LA CHALEUR.
Faites usage du
VIN MARIANI
FAMEUX dans le MONDE ENTIER
—POUR LE—
Corps, le Cerveau et les Nerfs.
EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS. ÉVITEZ LES SUBSTITUTIONS.
Portraits et attestations envoyés franc de port.
MARIANI & CIE., 52 W. 15 ST, New York.

Médailles.

Presse Associée

Londres, 5 juin—A la séance annuelle de la Société royale de géographie tenue cette après-midi, M. Choate, ambassadeur des Etats-Unis, a remis à M. John Murphy, naturaliste et historien de l'expédition du Challenger, la médeille décernée par la Société Américaine de Géographie.

La médaille des fondateurs a été présentée au capitaine Binger par Sir Clement Markham, président de la Société royale de géographie, qui, de son fauteuil, a fait l'éloge des travaux de l'explorateur français en Afrique.

Un engagement avec les rebelles.

Presse Associee.

Manille, 5 juin, 1:40 heure de l'après-midi—Deux bataillons des troupes de Washington, sous les ordres du colonel Whaley, ont été transportés en remorqueur, de Pasig à Morong, dimanche; ils ont débarqué sous la protection d'une des canonnières de l'armée, Napilan et Covadonga.

Les rebelles qui étaient retranchés derrière les défenses de la ville, n'ont pas tout d'abord donné signe de vie; ils n'ont commencé le feu que quand les troupes, ayant débarqué, se trouvaient complètement à découvert.

L'artillerie américaine a alors tiré sur les insurgés et les a chassés des positions qu'ils avaient prises. Il y a eu 9 insurgés tués et 5 blessés. Les troupes de Washington ont pris la ville.

Les rebelles se sont enfuis dans les montagnes. Pendant que les Américains marchaient sur Morong, les rebelles ont ouvert le feu d'une batterie qu'ils avaient établie sur le rivage, à Concona, leur premier coup de feu a atteint le Cavadonga. Le Napidan a été également atteint.

AMUSEMENTS.

WEST END.

On estime à près de 20,000 le nombre des personnes qui se sont rendues au West End, dimanche, et il y en avait proportionnellement autant, hier soir.

Le programme musical était splendide: la marche de Rienzi, de Wagner; un pot-pourri, sur le Macbeth de Verdi; l'ouverture de Sémiramide, de Rossini, et deux superbes solos—de chant, par miss Ida Haynes, et de cornet à piston, par M. Theron Perkins.

Ce qui attirait la foule, hier, c'étaient les fauves domptés par Hagenback.

Les vues du vitagraphe ont été également une des grandes attractions de la soirée. Le tout s'est terminé par le fameux quartette "America" avec accompagnement d'orchestre.

Parc Athlétique.

Avant-hier et hier, il y avait foule au Parc Athlétique. L'orchestre de M. Brooke était en verve et il a enlevé d'une façon brillante le superbe programme que l'on avait promis au public—le "Charlatan", de Souza; l'ouverture de "A Summer Night's Dream" de Suppe; le ballet de Rosamonde de Schubert; une ravissante barcarole de Waldteufel; une sérénade mexicaine, "The Dove", de Yradier.

Citons, surtout, une scène comique qui a obtenu un très grand succès—les "Olifans", où quatre personnages chantent, dansent, jouent la comédie, la pantomime et tiennent le public sans cesse en suspens, de telle sorte que la dernière scène est aussi inattendue que la première.

PROGRAMME.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut, et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pine, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Lowerline. Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de batture qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine, et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville: Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre-vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur; Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pice et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 21.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Dryades et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, autrefois Bloomingdale, paroisse Jefferson, dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 d'après un devis fait par George G. Friedrichs, encanteur, annexé à un acte déposé par C. H. Lavillebeuvre, passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 24 novembre 1892, mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles; Le lot No 9 mesurant trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ils sont contigus; Le lot No 10 mesurant trente et un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Les lots No 11, 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquantes pieds entre lignes égales et parallèles et ils sont contigus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. J. Waguespack, avocat pour le plaignant.
19 mai—19 20 26—juin 2 9 16 22

VENTE DE RECEVEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS

Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

No 47,534—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

En vertu d'un décret de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commune, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 19 juillet 1899, à midi, toutes les propriétés de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans, meubles et immeubles, embrassant six magnifiques Brasseries connues comme la

BRASSERIE CRESCENT CITY. BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PÉLICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING,

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle Orléans et ailleurs et toutes les machines et accessoires desdites Brasseries, bestiaux, bière, tonnellerie, comptes, réclamations, billets, jugements, etc., le tout complètement décrit dans l'inventaire enregistré, et sous les termes et conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété foncière, pardevant Lamar C. Quintero, notaire.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

DINKELSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.
2juin

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

Annonce Judiciaire—Vente en partage, Mardi le 6 juin—Encoignure Remparts et Piété. Cottage double en bois, couvert en ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—MARDI, le 6 juin, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, de même en vertu d'un ordre signé et portant la date du 25 mars 1898, approuvant et homologuant les procédures d'un conseil de famille, tenu pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17ème jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée, succession de Mme Marguerite Par, épouse décédée de John Hemel, No 53,960 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, Piété, St-Claude et Louisa, lequel lot formant l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc.

Termes et Conditions: Un tiers on plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à son option devant être démontré par autant d'égaux ou inégaux billets à recevoir dudit acquéreur qui pourront plaire aux parties a ce procès en partage, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, devant être garantis avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigibles dudit acquéreur, en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement de cela, par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquelles doivent être conservées assurées contre le feu pour la valeur entière des améliorations qui s'y trouvent jusqu'au paiement entier desdits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé aux vendeurs jusqu'au montant de leurs billets non payés; que 10 pour cent du prix de l'adjudication soit déposé par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication les taxes de l'année courante 1899 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 7 14 16 23 28—juin 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE—Propriétés de choix dans le 3me district Mardi, 27 juin. Vente pour plaire aux acquéreurs.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 629 rue Commune.—MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre émanant et signé le 26 mai 1899 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée la succession de Marie Anne Journu, veuve en première noce de Pierre Metreaud et veuve en deuxième noce de Louis Roques No 58,450 du docket de la susdite Cour à l'enchère publique, il sera vendu—

Vingt certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217 borné par les rues Hanock, Dauphine, Monroe (maintenant Tupelo) et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les numéros un à dix-sept inclusivement et de vingt-quatre à vingt-six inclusivement et mesurant comme suit, à savoir:

Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurant chacun 31' 3" 4" de face à la rue Monroe ou (Tupelo), sur 111' 6" de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Dauphine et Monroe ou (Tupelo), et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Tupelo et Bourgogne. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30' de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156' 5' 4". Lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31' 3" 4" de face à la rue Hanoock sur une profondeur de 111' 6" 0". Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Hanoock et Bourgogne. Les lots Nos 21, 25 et 26 mesurant chacun 30' de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 156' 5" 4", le tout entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent à savoir: Sur les lots Nos 16 et 17, un cottage double en bois contenant quelques quatre chambres, cuisine et cabinet, citerne, etc. Termes et conditions: Comptant. Les acquéreurs assumant les taxes de 1899, en plus et au-dessus de leur enchère, et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice.
27mai—27 28—juin 6 11

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF.

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt

JEUDI, 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune—Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58 553, daté le 31 mai 1899, dans l'affaire de la succession de Angeline Bienvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu:

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.
2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriétés de valeur, à savoir:

I° LE LOCAL CONNU COMME LE NO 1129 RUE BOURGOGNE ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

II. LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET BOUREON, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Royale et Hôpital.

III. Et la moitié indivise des propriétés ci dessous décrites et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty, veuve de feu John George Wagner, défenderesse dans le procès ci-dessous mentionné, à savoir:

1° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET DAUPHINE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Hôpital et Bourbon.

2° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET ST-CLAUDE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Remparts et le Chemin du Bayou.)

3° LE LOCAL NOS 2127 ET 2129 RUE ORLEANS, entre les rues Galvez et Johnson, (la rue à l'arrière étant la rue Ste-Anne.

4° LE LOCAL NOS 1018 ET 1020 RUE HOPITAL, entre les rues Bourgogne et Remparts, (la rue à l'arrière étant la rue des Ursulines.)

Whitney National Bank vs Veuve Marie Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,646.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de la rue Hôpital et mesurant le dit lot en mesure américaine, vingt trois pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Bourgogne, par une première profondeur de cinquante-trois pieds 3 pouces et 4 lignes de sur un côté et le plus près de la rue Hôpital ensuite s'élargissant de dix pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces et 1 ligne sur la ligne du côté vers la rue Ursulines; ledit lot ayant une première profondeur de quatre-vingt quinze pieds onze pouces, ensuite s'élargissant huit pieds dix pouces et une ligne. Il y a une seconde profondeur de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes et une largeur dans le fond de trente-trois pieds deux pouces et une ligne.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent située dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital et mesurant (ladite portion de terre) en mesure américaine 35 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines par 90 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face sur la rue Bourbon.

III La moitié indivise des propriétés ci-dessous énumérées et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty la veuve du défunt M. Jean George Wagner, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine et mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces de face sur la rue Ursulines par quatre-vingt-onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine; ledit lot est désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 25 février 1870.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même dit second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Ursulines, Remparts et Bayou Road, sur un plan de Bougerol, en date du 10 octobre 1840, dans le bureau de C. V. Foulon, ancien notaire. Laquelle portion est désignée par le No Un sur ledit plan et mesurant en M. A., Trente pieds de face à la rue Ursulines, sur cinquante-six pieds trois pouces de profondeur et face à la rue St-Claude.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Second District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné par le No 111 sur un plan fait par Cosmier, le 22 avril 1847, déposé dans les archives de A. Mazureau, ancien notaire; lequel dit lot de terre mesure trente pieds de face à ladite rue Orléans sur soixante-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné sur un côté par le lot 110 et de l'autre côté par le lot 112.

4° Et une moitié de lot et une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le dit Second District, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Bourgogne et Remparts, ladite moitié de lot de terre mesure trente pieds de face sur la rue Hôpital par cent vingt pieds de profondeur et ladite portion de terre touchant audit lot et mesurant huit pieds six pouces de face sur la rue Hôpital par une profondeur de quatre-vingts pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour la plaignante.
2 juin—2 3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Robert Upshur vs Veuve V. Haug.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Dauphine, mesurant trente deux pieds de face à la rue Kerlerec sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par elle de Chas Stiegler par acte de J. Hy Forcelle, daté le 15 juin 1866. Reg. C. O. Bk 124, P. 270.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District,

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,203.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre vacant ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Surgi voyer daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hagan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le premier district de cette ville, bornée par ou comprise dans le canal de drainage de la rue Julie, les rues Génois, Télémachus et Gravier, et mesurant deux cent quatre-vingt deux pieds, trois pouces et trois lignes plus ou moins de face à ladite rue Gravier avec une profondeur et façade sur la rue Genois de trois cent cinquante pieds et une profondeur et façade de deux cent quatre vingt seize pieds à la rue Télémachus s'étendant au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux cent soixante-dix-sept pieds, comprenant la façade sur la rue Gravier de l'ilet ne fait que J. H. Keller, à acquis de la succession de Henry J. Ranney par un acte passé pardevant M. Gernon, un notaire en cette ville le 29 janvier 1866.

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'ilet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l'avenue Tulane.

Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 714 (autrefois No 93) bornés par les rues Commune, D'Hémecourt, Genois et Télémachus, et numérotés de un à cinq, et de seize à vingt deux inclusivement d'après un plan dressé par Oliver et Martin, voyers, daté le 9 mai 1867 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 22 du livre des plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune sur cent un pieds dix pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune s